



Châlons-en-Champagne, le 12 juin 2015

L'Inspectrice d'Académie - Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du département de la Marne.

**Division des Personnels** 

Objet : Relance postes « plus de maîtres que de classes ».

Réf: 623-06/CB/2014-2015

Affaire suivie par Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02 Mail : dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlet 7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne

Cedex

Vous trouverez en pièce jointe les instructions concernant la relance des postes « plus

de maîtres que de classes » restés vacants à l'issue de la 1ère phase du mouvement.

Les fiches de vœux seront retournées au service du mouvement <u>pour le vendredi 19</u>
<u>juin 2015 délai de rigueur</u> (toute fiche de vœux arrivée après cette date sera automatiquement écartée de la suite des opérations du mouvement).

**Guylène MOUQUET BURTIN** 

#### **MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 1er DEGRE 2015**

~~~~~~~

#### **POSTES PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES**

#### Postes remis au mouvement :

Postes vacants à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement (déjà vacants ou libérés par le jeu du mouvement).

#### **Enseignants concernés:**

TOUS les enseignants HORS ENSEIGNANTS NOMMES A TITRE DEFINITIF SUR UN POSTE PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES.

LES CANDIDATURES DES ENSEIGNANTS A TEMPS PARTIEL NE SERONT PAS RETENUES

#### Modalités d'affectation en cas d'obtention d'un poste :

- Les candidats ayant postulé sur ce type de poste au 1er mouvement et ayant obtenu un avis favorable de la commission seront prioritaires.
- Les services de la DSDEN prendront contact avec l'IEN de circonscription des candidats n'ayant pas postulé sur un poste plus de maîtres que de classes au 1er mouvement afin que celui-ci porte un avis sur la candidature. Les candidatures qui auront obtenu un avis défavorable ne seront pas étudiées.

<u>ATTENTION</u>: Les candidats qui ont postulé sur ce type de poste au 1er mouvement et qui ont reçu un avis défavorable de la commission conserveront cet avis pour la relance. Leur candidature ne sera pas étudiée.

Les affectations seront traitées de la manière suivante : au barème avec priorité aux avis favorables obtenus lors des commissions à la 1ère phase.

Les agents restés sans poste à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement seront nommés à titre provisoire.

Les agents **titulaires d'un poste** seront nommés en délégation à l'année sur le poste « plus de maître que de classes » et conserveront ainsi leur poste actuel.

Les enseignants retenus ne bénéficieront d'aucune priorité sur le poste obtenu à la relance lors des opérations du mouvement de l'année suivante.

## POSTES « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES » RESTES VACANTS A L'ISSUE DE LA $\underline{1^{\rm ère}\ PHASE\ DU\ MOUVEMENT\ 2015}$

| NOM DE L'ECOLE                                                                                                | IEN           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| EE SNCF / A. Gérard REIMS (2043U) – fonctionne pour 1/2 EE SNCF / A. Gérard Reims + 1/2 EM SNCF Reims         | REIMS NORD    |
| EM Trois Fontaines REIMS (1231L) – fonctionne pour 1/2 EM Trois Fontaines Reims + 1/2 EM Gilberte Droit Reims | REIMS OUEST   |
| EE Ravel F. d'Esperey REIMS (1487P)                                                                           | REIMS SUD     |
| EM Mougne Tixier REIMS (1990L) – fonctionne pour 1/2 EM Mougne TIxier Reims + 1/2 EM Dr Roux Reims            | REIMS SUD     |
| EM Ravel / F. d'Esperey REIMS (0569S)                                                                         | REIMS SUD     |
| EE Mougne Tixier REIMS (1229J)                                                                                | REIMS SUD-EST |
| EP Condorcet – PARGNY SUR SAULX (2054F)                                                                       | VITRY         |
| EE Louis Pasteur VITRY (2036L)                                                                                | VITRY         |

## EXEMPLAIRE DESTINE A LA DSDEN DE LA MARNE A RETOURNER DIRECTEMENT à :

DSDEN de la Marne – Division des Personnels – Service du mouvement - Cité Administrative Tirlet - 51036 Châlons en Champagne Cédex <u>POUR LE VENDREDI 19 JUIN 2014 DELAI DE RIGUEUR</u>

Barème :

# FICHE DE VŒUX RELANCE SUR LES POSTES PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES

| Nom d'usage :      | Prénom :            |
|--------------------|---------------------|
| Nom patronymique : | Date de naissance : |

## **VŒUX SOLLICITES**:

| RANG<br>VŒUX | INTITULE | CATEGORIE POSTE |
|--------------|----------|-----------------|
| 01           |          |                 |
| 02           |          |                 |
| 03           |          |                 |
| 04           |          |                 |
| 05           |          |                 |
| 06           |          |                 |
| 07           |          |                 |
| 08           |          |                 |
| 09           |          |                 |
| 10           |          |                 |